



Conseil d'administration – Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 avril 2018

Présents : MM Verlinden, Lopez, Vervaeke, Flament, Fels, Delchef

0. Approbation du projet d'ordre du jour

L'ordre du jour tel qu'établi est approuvé à l'unanimité des membres présents.

A. ADMINISTRATIEF - ADMINISTRATIF

1. Démission d'Adri Welwaarts en tant membre et président du conseil d'administration Prombas

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier de Mr A. Welwaarts par lequel il annonce que suite aux résultats des élections au sein de Basket Vlaanderen il démissionne de toute fonction au sein de Prombas.

Le conseil d'administration de Prombas tient à vivement remercier Adri Welwaarts pour son engagement et les services rendus à la cause du basketball national pendant de longues années.

2. Confirmation de la nomination de Kris Fels en qualité d'administrateur.

Conformément aux statuts de Prombas, Basket Vlaanderen propose mr K. Fels en qualité d'administrateur de Prombas.

Le conseil d'administration lui souhaite la bienvenue et le félicite pour ses nouvelles fonctions..

3. Désignation de Marc Verlinden en qualité de président du conseil d'administration Prombas

Conformément aux statuts de Prombas, mr M.Verlinden reprend le mandat de président de Prombas jusqu'au terme de celui-ci.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 février 2018

Le procès-verbal de la réunion du 24 février est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette réunion.

5. Suivi des décisions prises lors du conseil d'administratiOn du 24 février 2018
Mr Verlinden prendra contact avec le reviseur d'entreprises pour entrer une possession du rapport rédigé au terme de l'examen des dossiers licences en mai 2017.

B. COMPETITIE - COMPETITION

6. Saison 2017-2018

6.1. TDW1

6.1.1. Dossier joueuse Boyd van Belfius Namur

JP Delchef présente commente la décision rendue par la CBAS le 28 février 2018 dont tous les membres ont reçue copie et suite à laquelle la qualification de la joueuse est confirmée.

6.1.2 Play-off :

- la finale est programmée 25/04/18
- le trophée a été acheté,
- la présente des membres du CdA confirmée

6.1.3 Montée et descente

Au terme des play out, le conseil d'administration confirme que les descendants sont Willebroek en Pepinster.

Il se doit d'acter l'arrêt de Waregem. Conformément aux statuts de Basket Vlaanderen, il lui appartient de trouver un remplaçant.

Suite à la réaction du club de Willebroek qui considère qu'il est en droit d revendiquer la place de Waregem, le conseil d'administration de Prombas confirme qu'il revient bien à Basket Vlaanderen de désigner le club qui prendra la place vacante.

6.1.4. Coupe de Belgique 2017-2018

L'examen du rapport sportif et financier est postposé. Il s'avère déjà que la formule est à revoir.

7.2. TDM1 & TDM2

7.2.1. TDM1

7.2.1 Play-off

Le programme des play-off et la présence de membres du CDA à la finale est confirmé.

7.3. TDM2

7.3.1. Play-off

Le programme des play-off est parcouru. Le conseil d'administration de Prombas regrette vivement le manque de candidats en TDM2B, ce qui perturbe sérieusement les finalités du règlement qui avaient été acceptées par tous les clubs.

7.3.2. Réaction de l'AWBB

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la réaction de l'AWBB tendant à trouver une solution au désistement des clubs en TDM2B. Les avis restent partagés. Compte tenu du fait que l'adaptation du règlement se doit de recueillir l'assentiment unanime, le conseil

d'administration constate qu'il ne sera pas possible d'envisager une autre solution que l'application des dispositions du règlement.

7.3.2. Montée et descente

Sur la base de ce qui précède, les modalités de montée et descente sont confirmées.

7.3.3. U21

Le conseil d'administration marque son accord pour que le match Duvel Gistel – Antwerp soit programmé le 01/05/2018.

8. Saison 2018-2019

8.1. Date de l'inscription des équipes

La date du 5 mai 2018 est confirmée

8.2. Livre de compétition

Le livre de compétition est cours de finalisation.

8.2. Montée et descente

Compte tenu de l'implémentation des conditions de licence pour la saison 2019-2020, les modalités de montée et de descente sont adaptées.

8.3. Conditions de licences

Les conditions de licence en cours de finalisation et seront transmises aux clubs pour le 31 mai 2018.

8.4 Le conseil d'administration décide que les règles FIBA relatives à l'équipement ne seront pas d'application pour la saison 2018-2019.

8.5. U21 nationaux : le département compétition est chargé de rappeler aux clubs ayant participé à la compétition 2017- 2018 de s'inscrire. De même l'AWBB et Basket Vlaanderen feront appel à des candidats, étant entendu que le nombre maximum de clubs est de 20.

C. ARBITRAGE

9.1. Approbation du classement 2017-2018

Les classements proposés par le NDR sont approuvés par le conseil d'administration.

9.2 Projets AWBB-BVL 2018-2019

Le NDR poursuit l'examen des différents projets pour la saison prochaine.

D. BASKETBELGIUM /État des lieux

Les différents groupes de travail poursuivent leurs activités.

10.1. Statuts

L'envoi à la FIBA a été effectué le 23 avril 2018.

10.2. BNT

Il convient de définir les priorités. La prochaine réunion est programmée le 29/04/2018.

10.3. Compétitions nationales

Au reme de la dernière réunion, les items suivants ont été relevés

- la saison 2018-2019 sera une saison de transition
- l'adaptation du livre de compétition est nécessaire
- l'arbitrage à 3 ne TDM2 est acquis ;
- licences : accompagnement à partir de 09/2018
- 2 reviseurs seront désignés.

10.4. Communication – Marketing

La réunion du 26 avril 2018 sera reportée, un entretien préalable AWBB-VBL est prévu

10.5. Convention avec la PBL.

Les travaux avancent